## République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Révolution de la Modernité Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics (CGPMP)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGE MINISTERE DU BUDGET CABINET DU MINISTRE D'ETAT

24 APR 2015

CONTRAT DE FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES N°001/2015

### ACQUISITION DES SACS DE COUCHAGE DES AGENTS CARTOGRAPHES AU PROFIT DU BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

Passé entre

Le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité

Et

**Ets. BAHEYKE** 

En date du 07/04/2015



#### CONTRAT

Aux termes de l'Appel d'Offres National N°005/CAB/MIN.PL.SMRM/CGPMP/JKN/2O14 intervenu le septième jour du mois d'avril de l'année deux mil quinze entre le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, représenté par Son Excellence Monsieur **Olivier KAMITATU ETSU**, **Ministre** (ci-après désigné comme « Autorité Contractante ») d'une part ;

Et, Ets BAHEYKE, représenté par Monsieur **BALIKOSA BOKUMU Dede**, Directeur Général, sis 122, avenue USOKE, Commune de Kinshasa (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part ;

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que ces fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, 1800 Sacs de couchage, pour un montant total de **Francs Congolais quatre-vingt deux millions huit cents mille (CDF 82.800.000) soit 77.004.000 USD** Toutes Taxes Comprises **pour l'unique lot de ce marché** (ci-après désignés comme le «Prix de ce Marché»).

#### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

- Les documents ci-après sont considérés comme faisant partie intégrante de ce contrat :
  - (a) La lettre de marché signée du Titulaire ;
  - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif;
  - (c) Les spécifications techniques des Fournitures ;
  - (d) La liste des fournitures et calendrier de livraison du Titulaire ;
  - (e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières « CCAP » et le Cahier des Clauses Administratives Générales « CCAG » paraphés par le Titulaire.
- 2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément à tous égards aux stipulations de ce Marché.
- 3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et



insuffisances, le Prix de ce marché, ou tout autre montant dû au titre de celuici et ce, selon les modalités de paiement ci-après :

- a) l'avance de vingt pourcent (20%) du montant du marché à la commande;
- b) le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant du marché après livraison.

LES PARTIES au contrat ont signé ce marché les jour et année mentionnés cidessous en trois exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le

Pour le Titulaire

**BALOKISA BOKUMU Dede** 

Pour l'Autorité Contractante

Olivier KAMITATU ETSU

Personne Responsable des Majchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice

**Prof. Michel Bongongo** 

Ministre d'Etat en charge du Budget

#### Référence : n°

# FICHE D'APPROBATION DES MARCHES CONCLUS

Description     de la convention     ou de l'avenant	1.1. Nature : marché des fournitures		
	1.2. Objet : Acquisition des sacs de couchage des Agents cartographes au profit du Bureau Central du Recensement		
	1.3. Coût : CDF 82.800.000		
2. Autorité Contractante	Ministère du Plan et Révolution de la Modernité		
3. Cocontractant	3.1. Nom: ETS BAHYEKE 3.2. Adresse: USOKE n° 122, Kinshasa C/ Kinshasa 3.3. INRC: CD/KIN/RCCM/13-A-02829(ANC RCKG/4 3.4. Attestation de Situation Fiscale DGI/DU IK/1022/2014/DGDA/040/2015 3.5. Attestation d'affiliation à l'INSS: 010500191B1 3.6. IDNAT: 01-93-N61570M	1388/P)	)
		Oui	No
	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	x	
	4.2. Le PV (décision) d'attribution provisoire de la CPM	x	
	4.3. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics.	x	
	4.4. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice en cours	x	
	4.5. Le crédit pour payer les travaux est suffisant	x	
	4. 6. Avis de Non Objection de la DGCMP/PPM Référence :0662/DGCMP/DG/DRE/D4/MLK/2015	×	
	4. 7. Avis de Non Objection de la DGCMP/DAON	N/A	
	4. 8. Avis de Non Objection de la DGCMP/REO	N/A	
	4.9. Autorisation de la DGCMP pour recourir à la méthode de gré à gré ou à l'appel d'offres restreint	N/A	
. Avis de l'Autorité approbatrice	J'approuve ce marché et lui confère un caractère exéc définitif.	utoire e	et

Prof. MICHEL BONGONGO IKOLI NDOMBO